



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Amiens, le 4 janvier 2019

La Rectrice de l'académie d'Amiens
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les membres titulaires
du Comité technique académique

Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire

DF/SJ DETOS n° 51

Dossier suivi par
Daphnée FERET
Chef de division

Tél.
03.22.82.38.40
Fax
03.22.82.37.28
Mél
ce.dos@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Objet : Comité technique académique.

Je vous serais obligée de bien vouloir assister à la réunion du Comité technique académique qui aura lieu :

Le mardi 15 janvier 2019 à 9 h 30
Au Rectorat – salle René Goblet – 3^{ème} étage

ORDRE DU JOUR

1. La répartition des mesures de la rentrée 2019 (emplois d'enseignement des programmes 140 – 1^{er} degré public et 141 – 2nd degré public) – pour consultation
2. Evolution de l'offre de formation à la rentrée 2019 : ouvertures retenues – pour consultation
3. Questions diverses

Cette lettre vaut ordre de mission et autorisation d'absence.

S'il vous était impossible de répondre à cette convocation, je vous remercie de m'en informer par téléphone (03 22 82 38 40) ou par courrier électronique (ce.dos@ac-amiens.fr).

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Béatrice CORMIER
Jean-Jacques VIAL

Les frais de déplacement inhérents à cette réunion sont à saisir dans l'application DT "déplacements temporaires" et à imputer sur l'enveloppe budgétaire 0214-CTPA et le centre de coût RECMISS080.